

Partenaires

Les services du rectorat et des DSDEN :

- cellule GRH,
- services gestionnaire de la dirh,
- services des retraites, chômage, et de l'action sociale,
- service juridique,
- médecine de prévention,
- médiateur
- ...

Les partenaires hors éducation :

- autres services sociaux et médicaux,
- les organismes de sécurité sociale et les mutuelles dont la MGEN,
- la caisse d'allocation familiale,
- la MDPH,
- les organismes financiers dont la Banque de France
- les associations,
- les bailleurs,
- ...

Contacts

Conseillère technique du service
Élisabeth AUDIGIER

03.80.44.87.67

Service médico-social du rectorat
2G rue général Delaborde
21019 Dijon Cedex

Les coordonnées des assistants sociaux des personnels suivant le département d'exercice :

Estelle Girard-Guillaumot

03.86.72.20.55

12 bis bd Galliéni
89011 Auxerre cedex

asper89@ac-dijon.fr

Sarah Ribard

03.45.62.75.44

2G rue général Delaborde
21019 Dijon cedex

asper21@ac-dijon.fr

Christine Kratzer

03.86.21.70.35

Place St Exupery
58000 Nevers

aspia58@ac-dijon.fr

Nathalie Maillard

03.85.22.55.25

24 bd Henri Dunant
71000 Mâcon

asper71@ac-dijon.fr

*Communication - www.ac-dijon.fr

**Le service social
en faveur
des personnels de
l'Éducation nationale**

Un(e) assistant(e) sociale

se tient à votre disposition

pour évoquer vos difficultés

et vos attentes

en toute confidentialité

À qui s'adresse-t-il ?

Les services du rectorat et des DSDEN :

- enseignants 1^{er} et 2nd degré des établissements publics et privés,
- administratifs,
- techniciens,
- personnels sociaux et de santé,
- actifs (y compris en congés maladie, CLM, CLD),
- retraités,
- titulaires ou contractuels.

Lors d'entretien, sur rendez-vous :

- à la DSDEN (voir coordonnées),
- en visite à domicile,
- et/ou sur le lieu de travail.

Missions

Dans le strict respect de la vie privée, fondée sur l'obligation du secret professionnel, l'assistant(e) social(e) en faveur des personnels vous propose :

- une écoute en toute confidentialité,
- des conseils,
- une aides,
- un soutien.

Domaines d'intervention

- **L'information et l'orientation** : accès aux droits (prestations sociales, formation, logement), législation sociale et statutaire, retraite, ...
- **Le travail** : relations professionnelles, mobilité professionnelle, condition de travail, ...
- **La santé** : accès aux soins, droits à congés, problématiques liées au handicap, difficultés psychologiques, souffrance au travail, ...
- **L'économique** : difficultés matérielles et financières (dépenses imprévues, suivi budgétaire, surendettement, ...)
- **La vie familiale** : relation intrafamiliale, changement de situation (séparation, divorce, décès), soutien familial (ascendant / descendant), ...

